

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2019

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1505)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« la mort subite »

les mots :

« l'arrêt cardiaque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.